

Séance du 21 août 2025

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le vingt et un août deux mille vingt-cinq à huit heures huit, en visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable, Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie et Marlyne Turgeon, greffière.

CE2448

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 21 août 2025.

CE2449

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 août 2025

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 août 2025.

CE2450

Contribution de la Ville au projet de logements abordables du Quartier horizon la cité dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 4) (situé sur la rue des Fines-Herbes, secteur Saint-Jean-Chrysostome)
Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-029](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer la contribution financière de la Ville au projet de 302 logements abordables dans le Quartier horizon la cité, situé sur la rue des Fines-Herbes (secteur de Saint-Jean-Chrysostome) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 4) de la Société d'habitation du Québec. Cette contribution représentera un maximum de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec, équivalant à un maximum de 11 990 296 \$, laquelle pourra être versée sous forme d'une contribution monétaire, de travaux d'infrastructures réalisés sur l'immeuble du projet, d'un crédit de taxes ou de tout autre frais assumé par la Ville et reconnu par la Société d'habitation du Québec. Plusieurs formes de contributions pourront être combinées, et ce, conditionnellement à ce que :

- les crédits budgétaires requis soient disponibles et que l'impact des crédits de taxes sur les revenus ait été dûment pris en compte dans l'évaluation de la capacité financière de la Ville et dans la planification de ses priorités stratégiques ;
- les règlements d'urbanisme applicables soient respectés ;
- une convention soit conclue entre la Ville et le promoteur, précisant notamment les modalités et les conditions d'octroi de la contribution municipale et toutes autres modalités et conditions à convenir à la satisfaction des parties ;

- au respect du cadre légal qui régit la Ville, au respect des conditions du programme d'habitation abordable Québec et à l'obtention de toutes les autorisations requises dans le cadre ce programme.

CE2451

Acquisition du lot 2 155 945 du cadastre du Québec (2160, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald) et financement afférent

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2025-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter la promesse de vente du lot 2 155 945 du cadastre du Québec (2160, chemin du Fleuve), telle que jointe à la fiche de prise de décision APGI-GI-2025-025, les frais relatifs à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le financement des dépenses relatives à l'acquisition de cet immeuble, tel que décrit à la fiche de prise de décision APGI-GI-2025-025, au montant maximum de 270 200 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE2452

Adoption du Second projet de règlement RV3548 modifiant la Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages Groupe P1, service communautaire de proximité, dans la zone M2095, boulevard Guillaume-Couture et rue Charles-Rodrigue, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-108](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV3548 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2715, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-108.

CE2453

Contribution de la Ville au projet de logements sociaux et abordables de la Société immobilière locative accessible (SILA) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 3) (situé sur la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer la contribution financière de la Ville au projet de la Société immobilière locative accessible (SILA) de 48 logements sociaux et abordables dans le secteur de Lévis, plus précisément sur la route Monseigneur-Bourget à proximité du boulevard Guillaume-Couture, dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec. Cette contribution représentera un maximum de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec, équivalant à un maximum de 3 487 230,57 \$, laquelle pourra être versée sous forme d'une contribution monétaire, de travaux d'infrastructures réalisés sur

l'immeuble du projet, d'un crédit de taxes ou de tout autre frais assumé par la Ville et reconnu par la Société d'habitation du Québec. Plusieurs formes de contributions pourront être combinées, et ce, conditionnellement à ce que :

- les crédits budgétaires requis soient disponibles et que l'impact des crédits de taxes sur les revenus ait été dûment pris en compte dans l'évaluation de la capacité financière de la Ville et dans la planification de ses priorités stratégiques;
- les règlements d'urbanisme applicables soient respectés;
- une convention soit conclue entre la Ville et le promoteur, précisant notamment les modalités et les conditions d'octroi de la contribution municipale et toutes autres modalités et conditions à convenir à la satisfaction des parties;
- au respect du cadre légal qui régit la Ville, au respect des conditions du programme d'habitation abordable Québec et à l'obtention de toutes les autorisations requises dans le cadre ce programme.

CE2454

Abrogation de la résolution CE2446 « Contribution de la Ville au projet de logements sociaux et abordables de la Société immobilière locative accessible (SILA) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 3) (situé sur la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis) »

Il est résolu d'abroger en conséquence la résolution CE2446 « Contribution de la Ville au projet de logements sociaux et abordables de la Société immobilière locative accessible (SILA) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 3) (situé sur la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis) ».

CE2455

Nomination d'une Directrice générale adjointe – services administratifs par intérim à la Direction générale

Document d'aide à la décision [GCH-2025-058](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Suzanne Breton, Directrice générale adjointe – services administratifs par intérim à la Direction générale, jusqu'au comblement de ce poste.

CE2456

Option de renouvellement d'une année supplémentaire du contrat relatif à l'assurance de dommages du regroupement des organismes bénévoles de la Ville

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2025-076](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement d'une année prévue au contrat relatif à l'assurance de dommages du regroupement des organismes bénévoles de la Ville (appel d'offres 2021-50-73), à compter du 1^{er} octobre 2025, pour une dépense totale estimée à 422 851 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire Aon Parizeau inc.

CE2457

Levée de la séance

La séance est levée à 8 h 38.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif